

**RELEVÉ DE LA DECISION N° 2022 04 14**  
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
Lors de sa réunion du 28 avril 2022  
 (en application de la délibération du Conseil Communautaire  
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 28 avril, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 19 avril, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

**Excusé** : Lucien PRINCE.

### Tarifs Merchandising La Balise

Afin de diversifier les sources de recettes de La Salle de Spectacles La Balise, il est proposé de vendre différents objets à l'image de La Balise appelés « merchandising ».

Voici la liste des objets qui peuvent être mis en vente (dans la limite des stocks disponibles) :

- Bonnet à 8.33 € HT unité soit 10 € TTC
- Marinière à 16.67 € HT unité soit 20 € TTC
- Gourde à 5.83 € HT unité soit 7.00 € TTC
- Badges à 0.83 € HT unité soit 1 € TTC
- Tote-Bag à 4.17 € HT unité soit 5.00 € TTC
- Masque à 5.00 € HT unité soit 6.00 € TTC
- Affiche à 2.50 € HT unité soit 3.00 € TTC.

Certains objets de merchandising sont utilisés comme uniformes pour les bénévoles, les techniciens et les agents de l'Agglomération (Marinières, bonnets, badges, masques...). Lorsque ces objets sont utilisés comme uniformes, ils ne pourront être vendus aux utilisateurs.

**Le Bureau Communautaire,**  
 Dûment convoqué,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver la vente d'objets de merchandising Balise et d'appliquer les tarifs suivants :

- Bonnet à 8.33 € HT unité soit 10 € TTC
- Marinière à 16.67 € HT unité soit 20 € TTC
- Gourde à 5.83 € HT unité soit 7.00 € TTC
- Badges à 0.83 € HT unité soit 1 € TTC

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
 ZAE du Soleil Levant  
 CS 63669 - Givrand  
 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
 Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

- Tote-Bag à 4.17 € HT unité soit 5.00 € TTC
- Masque à 5.00 € HT unité soit 6.00 € TTC
- Affiche à 2.50 € HT unité soit 3.00 € TTC.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

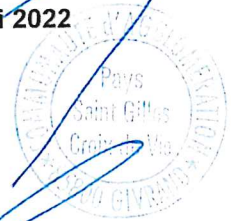
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 03 MAI 2022
- de l'affichage le : 04 MAI 2022
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 04 MAI 2022

Givrand, le 3 mai 2022

Le Président,

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*